

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 5 MARS 2024

Date de convocation : 29 FEVRIER 2024

Date d'affichage : 29 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + GARCIA M

M. GARCIA est arrivé à 18h45 et a pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération 2024-01-04.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint, qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + MAYEUX M., 3ème Adjointe, qui donne pouvoir à CLOSSE E. + GLORIA D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + PERNAK C. qui donne pouvoir à CARLIER N. + CHATELLAIN J. qui donne pouvoir à LEBBADER D.+ CASABIANCA M. qui donne pouvoir à KRYSZTOF J. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à BUONGIORNO G. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme CLOSSE E.

Délibération N° 2024-01-01

OBJET

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
en date du 6 décembre 2023**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2023, les élus n'ont émis aucune observation sur le document.

Aussi le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 voix « POUR »),

ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2023.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

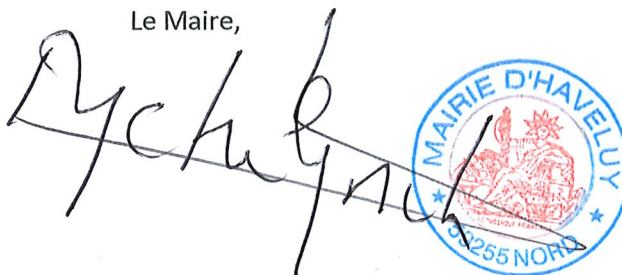
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Emmanuelle CLOSSE

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 07/03/2024
Publiée au nom de le 11/03/2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

